

Nous assistons en ce moment sur France 2, sur des TV régionales et autres écrans, à la diffusion d'une publicité s'intitulant GAZ VERT, financée par l'AAMF, France Gaz Renouvelable et GRDF.

Cette publicité caricaturale met en avant la possibilité de "se bouger pour la planète en produisant du gaz vert, une énergie locale et renouvelable" le tout illustré par des fruits et des légumes que l'on épluche et une vache aux prés, sources "potentielles" des déchets pour alimenter cette industrie.

Le CSA a des règles précises de déontologie dont "l'exigence de véracité et l'interdiction d'allégations fausses ou de nature à induire en erreur les consommateurs".

C'est pourquoi le CNVMch (Collectif National Vigilance Méthanisation canal historique) et le CSNM (Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée), avec les 200 collectifs/associations réunis sur tout le territoire français, contestent fermement cette publicité simpliste et mensongère et demandent que le consommateur soit informé de tous les composants et inconvénients de cette activité industrielle qui n'a rien d'agricole.

En réalité ce gaz est produit par des méthaniseurs de plus en plus énormes alimentés par les effluents provenant d'élevages industriels où le bétail (bovins, cochons, volailles) en stabulation, ne voit jamais l'herbe. Par d'autres déchets aussi, pas très verts, dont ceux issus de l'industrie agro-alimentaire, déchets carnés et de laiterie, parfois même des boues de stations d'épuration enfin par des végétaux issus de milliers d'hectares dédiés, dont du maïs et des cives très méthanogènes, cultivés pour nourrir le méthaniseur plutôt que des animaux et des hommes ...

Enfin le consommateur doit savoir que derrière les couleurs bien flashies de cette publicité, de nombreuses nuisances et impacts négatifs pour l'homme via l'air (azote ammoniacale, fuite CO₂), le sol (destruction de la micro flore par épandage du digestat/déchets qui n'a pas prouvé son innocuité) et l'eau (clostridium), accompagnent le développement de cette nouvelle agro-industrie gazière.

N'hésitez pas de votre côté - au nom de votre collectif ou en votre nom - à saisir cet organisme.

<https://www.csa.fr/Protéger/Publicite-et-communications-commerciales/La-publicite>

De même pour l'émission de F5 sur la santé du 21 janvier 2021 (au sujet du BIOGNV), l'envoi d'une lettre ou un commentaire mis sur leur site ne pourront que favoriser le "buzz".

https://www.allodocteurs.fr/emissions/le-magazine-de-la-sante/le-magazine-de-la-sante-du-21-01-2021_28058.html

Et si vous le pouvez achetez le N° de février de Que Choisir !!
(voir "à la une" <https://www.cnmch.fr/a-la-une>)